

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1278

26 mai 2008

SOMMAIRE

4IP Fund Management S.A.	61301	ION Network Solutions S.à r.l.	61304
ABN AMRO PPP Investments SCA SICAR	61305	Ivy Investments S.A.	61308
Access Fund	61302	Javi International S.A.	61305
Ashmore SICAV 2	61298	Kaytwo S.à r.l.	61340
Atzelnest S.à r.l.	61304	Kaytwo S.à r.l.	61336
Biotech Foods S.à r.l.	61343	Kernel Holding S.A.	61307
Bopo S.A.H.	61344	Knight Lux 1 S.à r.l.	61304
Cadillac Luxembourg S.à r.l.	61303	L Select	61308
C.D.R. s.à r.l.	61344	Lucky Finance S.A.H.	61335
Compagnie Financière Maxwell S.A.	61300	LuxCo 37 S.à r.l.	61298
Deanery Participation S.à r.l.	61304	Mediterranean Hotel Investments S.A. ...	61301
EBH Holding S.à r.l.	61299	Mercan Holding S.A.	61303
Electro Assurances	61299	Mondi Investments	61303
Européenne de Promotion et de Construc- tion S.A.	61306	Novo Consulting S.A.	61302
Fairlee Invest S.A.	61342	O.O. Re S.A.	61300
Finplays Investments S.A.	61305	Origen Sàrl	61302
Garage Thommes S.à r.l.	61307	Royston Properties S. à r.l.	61344
Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A.	61301	RXP Service S.A.	61304
Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.	61324	Sarawak Investments S.A.	61306
Gorinvest S.A.	61303	SC Investments S.à r.l.	61326
Happy Quick S.A.	61305	Services Généraux de Gestion S.A.	61343
HGSC 3 S.à r.l.	61299	Sherwood Invest S.A.	61307
Ideia	61300	Södra Reinsurance S.A.	61301
Idem Interim S.à r.l.	61307	SSC Luxembourg S.à r.l.	61299
		Suez LNG Trading S.A.	61300
		Surepoint Services Holdings S. à r.l.	61309
		Target Asia Fund (Luxembourg)	61298

LuxCo 37 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.025.

Suivant transfert du 26 mars 2008 de toutes les parts sociales de la Société détenues par Baker Hughes Malta Holdings Limited, une société régie par le droit maltais, ayant son siège social au Level 7, The Mall Offices, The Mall Street, Floriana FRN 1470, Malte inscrite au Registre de Sociétés de Malte sous le numéro C 42316 à la société Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.868, cette dernière est devenue l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour LuxCo 37 S.à r.l.
Eric Cadilhac
Avocat

Référence de publication: 2008059336/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 131.957.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour ASHMORE SICAV 2
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.
Steve David
Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2008059111/5618/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00912. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG)
Banque Degroof Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008059925/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09485. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

HGSC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.819.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008059869/5770/12.

(080066415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

SSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.080.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Signée par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Référence de publication: 2008059883/242/14.

(080066443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

EBH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.034.

Les statuts coordonnés de la société au 8 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 avril 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008059861/243/13.

(080066297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Electro Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.603.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pascal BERTIN

Directeur Délégué

Référence de publication: 2008059840/682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01089. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Compagnie Financière Maxwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 100.673.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST, Département Domiciliation de GODFREY HIGUET
Avocats
128, blvd de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008059824/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00105. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Ideia, Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 24, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 89.154.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059836/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09114. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

O.O. Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société O.O. Re S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2008059841/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01067. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080066661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Suez LNG Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 85.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008059850/206/13.

(080066347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Mediterranean Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 89.102.

Les comptes annuels pour la période du 17 septembre 2002 au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059950/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00738. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 51.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059949/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00735. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Södra Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.736.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SÖDRA REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008059843/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01082. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

4IP Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.988.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour 4IP FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008059825/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00066. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Novo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 107.189.

Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008059946/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Origen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 72.200.

Bilan au 20/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008059945/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.876.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mars 2008

Messieurs Stefan DUCHATEAU et Erwin SCHOETERS, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, sont réélus en qualité d'Administrateur pour un nouveau mandat de 4 ans par l'Assemblée Générale Statutaire.

Le mandat d'Administrateur de Messieurs Rafik FISCHER et Axel Bartsch n'est pas renouvelé par l'Assemblée Générale Statutaire.

Monsieur Werner VAN STEEN, résidant professionnellement 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, est nommé au poste d'Administrateur pour un mandat de 4 ans par l'Assemblée Générale Statutaire.

DELOITTE S.A. est réélue en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un nouveau mandat d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour ACCESS FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008059373/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.762.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008059018/5770/12.

(080065730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Mercan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008059113/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09212. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Gorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 66.735.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008059100/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09280. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Cadillac Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.832.

Veillez prendre note du changement suivant:

Le gérant de la société a pour nom VAN DER STEENHOVEN et pour prénom Antonius.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cadillac Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008059329/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

RXP Service S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.901.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 avril 2008

M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RXP SERVICE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008059334/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

ION Network Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 87.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008059007/242/13.

(080065712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Deanery Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Atzelnest S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008059010/239/13.

(080065736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 100.495.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008059009/5770/12.

(080065740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Finplays Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 127.084.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51513 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008059003/211/11.

(080065765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Happy Quick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 65.185.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51584 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008059004/211/11.

(080065773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Javi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.061.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51316 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008059005/211/11.

(080065777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

ABN AMRO PPP Investments SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.993.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société intervenue en date du 8 avril 2008, les actionnaires ont pris la décision suivante:

- Nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour une durée de 6 ans à compter du 31 mars 2007.

BDO Compagnie Fiduciaire S.A. une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 71178, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO PPP Investments S.C.A. SICAR
ABN AMRO PPP Investments S.à r.l.
L'associé commandité
Frank Welman
Gérant

Référence de publication: 2008059756/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

E.P.C., Européenne de Promotion et de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 40.244.

—
EXTRAIT

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 07 mars 2008 au siège social à Luxembourg.

Résolutions

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme la société «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'au 14 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2008.

E.P.C. S.A.

Maddy WICKLER / Romain ZIMMER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008059766/8516/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Sarawak Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 118.625.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Madame Géraldine SCHMIT, Monsieur Philippe VANDERHOVEN et Monsieur Christophe DAVEZAC de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'assemblée générale accepte la démission de Wood Appleton Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Paul Le MARQUAND, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg
 - Monsieur Graeme PATON, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
 - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
 - Monsieur Marc SCHMIT, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg
 - Monsieur Fernand HEIM, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

L'Assemblée Générale décide de nommer AbaCab S.à r.l., ayant son siège social au 231, Val des Bons - Malades, L-2121 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008059214/587/33.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Sherwood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008059012/239/12.
(080065720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Le notaire

Référence de publication: 2008059013/231/14.
(080065728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Garage Thommes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 92, op der Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 123.516.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059938/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Idem Interim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 54.249.

Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.
2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2008059941/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 57.507.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le jeudi 17 avril 2008 à 11.00 heures*

Résolution 5

"L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Michel Starck et Laurent Dobler, Madame Monique Erbeia, HSBC Private Bank France représentée par M. Frédéric Bustin et BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg représentée par Messieurs Paulo Guia, Georg Lasch et Craig Fedderson pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009."

Résolution 6

"L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009."

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008059371/3085/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Ivy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 132.565.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mars 2008

Les administrateurs de la société anonyme IVY INVESTMENTS S.A. ont pris la résolution suivante:

Les administrateurs nomment au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Nicolas Buck demeurant à L-1670 SENNINGERBERG, Rue Gromscheid, 12, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour IVY INVESTMENTS S.A.

VO CONSULTING LUX S.A., 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Bureau d'expertise comptable, Mandataire

Signature

—
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Avancée
du 18 mars 2008 à Clemency*

L'Assemblée Générale Ordinaire Avancée de la société anonyme IVY INVESTMENTS S.A. procède aux modifications suivantes:

1. Le mandat de Monsieur Nicolas Buck, administrateur, est renouvelé pour une durée de six ans.
2. Le mandat de Monsieur Renaud Jamar De Bolsée, administrateur, est renouvelé pour une durée de six ans.
3. Le mandat de Monsieur Eric Jolas, administrateur, est renouvelé pour une durée de six ans.
4. Le mandat du commissaire aux comptes, la société VO CONSULTING LUX S.A. est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour IVY INVESTMENTS S.A.

VO CONSULTING LUX S.A., 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Bureau d'expertise comptable, Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008059378/1427/32.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Surepoint Services Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.223.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.596.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Surepoint Services Holdings S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 11, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

There appeared:

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, United States of America, represented by its general partner WYNNCHURCH PARTNERS II, L.P., in turn represented by its general partner WYNNCHURCH MANAGEMENT LTD, both with registered office at Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, United States of America (the Sole Shareholder), hereby represented by Ms Natacha Trunkwald, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million two hundred ten thousand five hundred euro (EUR 4,210,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, to four million two hundred twenty-three thousand euro (EUR 4,223,000), by way of the issue of four million two hundred ten thousand five hundred (4,210,500) new preferred equity stock certificates having a par value of one euro (EUR 1) each (the PESCs), such PESCs having the rights and obligations attached thereto following the full amendment to and restatement of the Company's articles of association (the Articles) as per item 3. here below.

2. Subscription and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to the existing Articles, insertion of new articles in the Articles, subsequent renumbering and full restatement of the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles, in order to reflect the changes adopted under item 1. above and in particular to include the rights and obligations attached to the newly issued PESCs.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued PESCs in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

II. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million two hundred ten thousand five hundred euro (EUR 4,210,500) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to four million two hundred twenty-three thousand euro (EUR 4,223,000), by way of the issue of four million two hundred ten thousand five hundred (4,210,500) new PESCs, having a par value of one euro (EUR 1) each, such PESCs having the rights and obligations attached thereto following the full amendment to and restatement of the Company's articles of association (the Articles) as per the third resolution here below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., prenamed, declares to subscribe for the four million two hundred ten thousand five hundred (4,210,500) new PESCs of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to the equivalent in euro of six million six hundred forty-nine thousand nine hundred thirteen Canadian dollars and fifty-four Canadian dollars cents (CAD 6,649,913.54) at the exchange rate applicable as of the date of the Meeting of which four million two hundred ten thousand five hundred euro (EUR 4,210,500) shall be allocated to the share capital of the Company and the surplus allocated to the relevant premium account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary,

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the existing Articles (with the exception of articles 1 to 4 of the Articles), to insert new articles into the Articles, to subsequent renumber and fully restate the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles, in order to reflect the changes adopted under the first resolution and in particular to include the rights and obligations attached to the newly issued PESCs, so that the Articles read henceforth as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Surepoint Services Holdings S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The entire Company's corporate capital is set at four million two hundred twenty-three thousand euro (EUR 4,223,000).

5.2. The Company's corporate capital is represented on the one hand by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, having a par value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of ordinary share(s) are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively to as the Ordinary Shareholders.

5.3. The Company's corporate capital is represented on the other hand by four million two hundred ten thousand five hundred (4,210,500) preferred equity stock certificates having a par value of one euro (EUR 1) each (the PESCOs), all subscribed and fully paid-up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESC(s) are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively to as the PESC Shareholders.

5.4. The Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders, and individually a Shareholder (it being understood that such a Shareholder can be either an Ordinary Shareholder or a PESCOs Shareholder or both).

5.5. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCOs (the PESC Share Premium Reserve Account) and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCOs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder (the Single Shareholder, who can either be an Ordinary Shareholder or a PESC Shareholder or both) or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders of the Company (composed, for avoidance of doubt, of the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders) adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one (1) Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

5.7. General - Acquisition or redemption by the Company of Ordinary Shares and PESCOs

The Company may acquire or redeem its Ordinary Shares and PESCOs to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

5.8. Mandatory redemption or acquisition of the PESCOs by the Company

To the extent permissible by law, on December 31, 2033 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCOs remaining on issue on that date.

5.9. Optional redemption of the PESCOs by the Company

Subject to article 5.10., the Company may redeem the PESCOs with at least 6 calendar days prior written notice to each PESC Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.10. (as the case may be).

5.10. Consideration payable to PESC Shareholder(s) on redemption or acquisition

The PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCOs by the Company under article 5.8. or article 5.9., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

(a) the PESC Investment Amount; plus

(b) the PESC Coupon Entitlement; less

(c) any dividends declared but not yet paid to the PESC Shareholder(s) on the date the PESCOs are redeemed or acquired by the Company under article 5.8. or article 5.9.

Art. 6. Indivisibility and transfer of Ordinary Shares.

6.1. The Ordinary Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Ordinary Shares.

6.2. Ordinary Shares are freely transferable among Shareholders of the Company (inter vivos), thus among Ordinary Shareholders and PESC Shareholders, or, if there is no more than one Shareholder in the Company (who can either be an Ordinary Shareholder or a PESC Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders of the Company, the transfer of Ordinary Shares to either non-Ordinary Shareholders or/and non-PESC Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 7. Indivisibility and transfer of PESCOs.

7.1. The PESCOs are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per PESC.

7.2. PESCs are freely transferable among Shareholders of the Company (inter vivos), thus among PESC Shareholders and Ordinary Shareholders or, if there is no more than one Shareholder in the Company (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders of the Company, the transfer of PESCs to either non-Ordinary Shareholders or/ and non-PESC Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A PESC transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 8. Shareholders register.

8.1. A register of Shareholders (including reference to both Ordinary Shareholders and PESCs Shareholders) is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 9. Appointment and removal of managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution (i) of the Single Shareholder of the Company, or in case of plurality of Shareholders of the Company, (ii) by the general meeting of Shareholders, which sets the term of their office.

The managers need not be Shareholders.

9.2. The manager(s) may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders, or the Single Shareholder, the case may be.

9.3. The Single Shareholder or the Shareholders may decide to appoint one or several Class A managers (the A Managers) and one or several Class B managers (the B Managers).

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

10.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, either Shareholders of the Company or not, by the sole manager, or if there are more than one manager, by the Board.

10.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the Single Shareholder or the Shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) A manager and one (1) B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution.

The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3. Representation

(i) Subject to article 10.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the Single Shareholder or the Shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 11. Sole manager.

11.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders - Single shareholder

Art. 13. General meetings of Shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) The resolutions of the Shareholders may be taken at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

(iv) In case an Ordinary Shareholder is also a PESC Shareholder, he counts as one (1) Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by Law.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, being whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 14. Single Shareholder.

14.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the Single Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such Single Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3. The resolutions of the Single Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company.

15.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by Law.

16.2. The Shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 17. Profits and losses.

17.1. General

The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
- (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account).

17.2. Allocation of Losses

Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

17.3. Allocation of Profits

Each financial year, all of the profit distributable by Law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the PESC Coupon Entitlement, must be:

(i) first, aggregated with the sum of the PESC Coupon Entitlements, for prior PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and

(ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or TNED) must be allocated to the Profit Accounts in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(b) second, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESC Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

17.4. Coupons

Subject to article 17.6., on each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Shareholder(s) as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in the case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Shareholder);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESC Shareholder(s): the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 17.4. can only be made to the Shareholder(s) of the Company (comprising the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders) pursuant to a resolution of the Single Shareholder or an unanimous resolution of the General Meeting where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Accounts.

17.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the Board;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the Single Shareholder (who can either be an Ordinary Shareholder or a PESC Shareholder or both) or the General Meeting (composed of the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders);

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the Single Shareholder or a resolution of the General Meeting (composed of the Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

17.8. Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.9. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means March 17, 2008.

Fraction means a number equal to the average PESC Investment Amount during the relevant PESC Coupon Period divided by the average cost price of the PESC Investment during the PESC Coupon Period. The fraction shall however not exceed 85/100.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 17.1.

Period End Date means each PESC Period End Date.

PESC Coupon Entitlement means an amount (with respect to any PESC Coupon Period) equal to a Fraction of the sum of all dividends, liquidation gains, capital gains and exchange results and other income realized or deemed to be realized in connection with Luxembourg GAAP by the Company in connection with its PESC Investment minus withholding taxes, financing costs and other direct costs borne by the Company in relation to the PESC Investment, other than the PESC Coupon Entitlement.

PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESC Coupon Period.

PESC Investment means (i) 0818091 B.C. Ltd., a limited liability company existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 1700, Park Place, 666 Burrard Street, Vancouver, B.C. V6C 2X8, Canada, having as registration number: 0818091 (the Target), also (ii) the proceeds of sale of all or any part of such Target, (iii) any asset which may from time to time be regarded as having replaced in whole or in part such Target, (iv) any asset acquired in respect of, or in consequence of owning, such Target and (v) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of owning, such Target.

PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESC multiplied by the number of PESCs on issue; and
- (b) the balance of the relevant PESC Share Premium Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the relevant PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the relevant PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.8.; and
- (b) each date of redemption of the PESCs by the Company pursuant to Article 5.7. and Article 5.9.; and
- (c) each date of payment on the PESCs by the Company pursuant to Article 17.6., or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

PESC Profit Account has the meaning given to it in Article 17.1. PESC Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in Article 5.5.

Profit Accounts means the General Profit Account and the PESC Profit Account.

Total Net Earnings available for Distribution or TNED has the meaning given in Article 17.3.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted by one-half of the Shareholders holding three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless other-

wise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

18.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued PESCs in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately twenty-four thousand nine hundred euro (EUR 24,900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Surepoint Services Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 11 mars 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la Société).

A comparu:

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., un exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son associé commandité WYNNCHURCH PARTNERS II, L.P., à son tour représenté par son associé commandité WYNNCHURCH MANAGEMENT LTD, tous deux avec siège social au Two Conway Park, 150, Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), ici représenté par Mlle Natacha Trunkwald, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux-cent dix mille cinq cents euros (EUR 4.210.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société, à quatre millions deux cent vingt-trois mille (EUR 4.223.000) par l'émission de quatre million deux-cent dix mille cinq cents (4.210.500) nouveaux certificats de parts

privilégiées de la Société (PESCs), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacun, de tels PESCs ayant les droits et obligations décrits ci-après suite à la modification complète et la refonte des Statuts de la Société mentionnée au point 3. ci-dessous.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1^{er} . ci-dessus.

3. Modification subséquente des Statuts existant, insertion de nouveaux articles dans les Statuts, renumérotation subséquente et refonte complète des Statuts dans leur ensemble, avec insertion ou modifications, dans la mesure du nécessaire, des titres utilisés dans les Statuts afin de refléter les changements spécifiés au point 1^{er} ci-dessus et en particulier afin d'insérer les droits et obligations relatifs aux PESCs nouvellement émis.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des PESCs nouvellement émis dans le registre des associés de la Société et de se charger de toutes les formalités y relatives (en ce compris, pour éviter tout malentendu, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises).

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux-cent dix mille cinq cents euros (EUR 4.210.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à quatre million deux cent vingt-trois mille (EUR 4.223.000) par l'émission de quatre millions deux-cent dix mille cinq cents (4.210.500) nouveaux certificats de parts privilégiées de la Société (PESCs), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacun, de tels PESCs ayant les droits et obligations décrits ci-après suite à la modification complète et la refonte des Statuts de la Société mentionnée dans la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., prénommé, déclare souscrire aux quatre millions deux-cent dix mille cinq cents (4.210.500) nouveaux PESCs, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacun, et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant équivalent en euros de six millions six cent quarante-neuf mille neuf cent treize virgule cinquante-quatre dollars Canadiens (CAD 6.649.913,54) au taux de change applicable au jour de la tenue de la présente Assemblée, desquels quatre millions deux cent dix mille cinq cents euros (EUR 4.210.500) seront affectés au capital social de la Société et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission adéquat de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à la modification subséquente des Statuts existant (à l'exception des articles 1^{er} à 4 des Statuts), d'insérer de nouveaux articles dans les Statuts, de procéder à la renumérotation subséquente et à la refonte complète des Statuts dans leur ensemble, avec insertion ou modifications, dans la mesure du nécessaire, des titres utilisés dans les Statuts afin de refléter les changements spécifiés dans la première résolution et en particulier afin d'insérer les droits et obligations relatifs au PESCs nouvellement émis, de sorte qu'les Statuts auront la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Surepoint Services Holdings S. à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social total est fixé à quatre millions deux cent vingt-trois mille euros (EUR 4.223.000).

5.2. Le capital social est représenté d'une part par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Ordinaires sont définis ci-après individuellement comme étant un Associé Ordinaire et collectivement comme étant des Associés Ordinaires.

5.3. Le capital social est représenté d'autre part par quatre millions deux cent dix mille cinq cents (4.210.500) nouveaux certificats de parts privilégiés, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun (les PESC's), tous souscrits et entièrement libérés, et qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC's est (sont) défini (s) ci-après individuellement comme étant un Associé PESC's et collectivement comme étant des Associés PESC's.

5.4. Les Associés Ordinaires et les Associés PESC's sont définis ci-après collectivement comme étant des Associés et individuellement comme étant un Associé (étant entendu qu'un tel Associé peut être soit un Associé Ordinaire, soit un Associé PESC's, soit les deux à la fois).

5.5. La Société devra conserver un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC's (le Compte de Réserve de Prime d'Émission PESC's) et il sera enregistré pour ce compte, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payés pour les PESC's concernés. Les montants ainsi inscrits dans ce compte de réserve de prime d'émission correspondant constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique (l'Associé Unique, qui peut-être soit un Associé Ordinaire, soit un Associé PESC's, soit les deux à la fois), ou le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés de la Société (qui se composera tant des Associés Ordinaires que des Associés PESC's), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un Associé PESC's est également un Associé Ordinaire, il compte comme un (1) Associé de la Société pour les conditions de quorum exigées par la loi.

5.7. Règles générales - Rachat ou acquisition obligatoire des Parts Sociales Ordinaires et des PESC's par la Société

La Société pourra acquérir ou racheter ses propres Parts Ordinaires et PESC's dans les limites établies par les présents Statuts sur base des montants disponibles pour distribution en conformité avec l'article 17.3.

5.8. Rachat ou acquisition obligatoire des PESC's par la Société

Dans les limites permises par la loi, le 31 décembre 2033, la Société devra racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESCs restant émis à cette date.

5.9. Rachat optionnel des PESCs par la Société

Sous réserve de l'article 5.10., la Société pourra racheter les PESCs sur notification écrite d'au moins 6 jours à chaque Associé PESCs, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et du prix de rachat avec le détail raisonnable des calculs tels que requis par l'article 5.10. (le cas échéant).

5.10. Rémunération payable aux Associés PESCs en cas de rachat ou d'acquisition

Le ou les Associé(s) PESCs, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESCs par la Société conformément à l'article 5.8. ou à l'article 5.9., auront droit à un montant équivalent:

- (a) au Montant d'Investissement PESC; plus
- (b) le Droit au Coupon PESC; moins

(c) tous les dividendes déclarés mais non encore payés aux Associés PESC à la date à laquelle les PESCs sont rachetés ou acquis par la Société conformément aux articles 5.8. ou 5.9.

Art. 6. Indivisibilité et transfert des Parts Ordinaires.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Ordinaire.

6.2. Les Parts Ordinaires sont librement cessibles entre associés (inter vivos), et ceci entre Associés Ordinaires et Associés PESCs, ainsi qu'en cas d'Associé Unique (qui peut aussi bien être un Associé Ordinaire qu'un Associé PESC, ou les deux à la fois), à des tiers.

Lorsque la Société a plusieurs Associés, la cession des Parts Ordinaires soit à des non-Associés Ordinaires ou/et non-Associés PESCs n'est possible qu'après agrément préalable de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés Ordinaires et des Associés PESCs) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de Part(s) Ordinaire(s) n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Indivisibilité et transfert des PESCs.

7.1. Les PESCs sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par PESC.

Les PESCs sont librement transmissibles entre Associés de la Société (inter vivos), et ceci entre Associés Ordinaires et Associés PESCs, ainsi qu'en cas d'Associé Unique (qui peut aussi bien être un Associé Ordinaire qu'un Associé PESC, ou les deux à la fois), à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés de la Société, la cession de PESCs à des non-Associés Ordinaires ou/et non-Associés PESCs n'est possible qu'après agrément préalable de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés Ordinaires et des Associés PESCs) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de PESCs n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Registre des Associés.

8.1. Un registre des Associés (faisant référence aux Associés Ordinaires et aux Associés PESCs) sera tenu au siège social et il pourra être consulté par chaque Associé qui en fera la demande.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Nomination et révocation des gérants.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par (i) une résolution de l'Associé Unique de la Société ou (ii) de l'assemblée générale des Associés en cas de pluralité d'Associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le(s) gérant(s) ne doit (doivent) pas nécessairement être Associé(s).

9.2. Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des Associés, ou de l'Associé Unique, s'il y a lieu.

9.3. L'Associé Unique ou les Associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A (les Gérants de Classe A) et un ou plusieurs Gérants de Classe B (les Gérants de Classe B).

Art. 10. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil).

10.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à (aux) l'Associé(s) sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou par le Conseil à un ou plusieurs agents, pour des tâches spécifiques.

10.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe est au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'Associé Unique ou les Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas droit à un second vote ou à un vote prépondérant.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 10.3. (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'Associé Unique ou les Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 11. Gérant unique.

11.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés - Associé unique

Art. 13. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Pour le cas où un Associé Ordinaire est également un Associé PESc, il compte comme un (1) Associé de la Société pour les conditions de quorum fixées par la loi.

13.2. Notices, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les Statuts sont modifiés avec l'accord de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(vii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige l'accord unanime des Associés.

Art. 14. Associé unique.

14.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé Unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé Unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'Associé Unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

16.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 17. Profits et pertes.

17.1. Généralités.

La Société devra disposer:

- (a) d'un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) d'un compte de profit PESC (le Compte de Profit PESC); et
- (c) d'un compte de profit général (le Compte de Profit Général) (qui n'est pas un Compte de Profit PESC).

17.2. Affectation des pertes

Toutes pertes de la Société apparaissant dans le compte des bénéfices et des pertes, tel qu'adopté par l'Assemblée Générale des Associés (composée des Associés Ordinaires et des Associés PESCs), devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après les opérations prévues par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

17.3. Affectation des bénéfices

Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la Loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société qui, afin d'éviter tout doute, inclut le Droit au Coupon PESC, doit:

- (i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESC pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'ont pas été distribuées; et

(ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNED) sera affecté aux Comptes de Profits dans l'ordre suivant:

(a) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société; et

(b) deuxièmement, pour n'importe quel exercice social, les montants équivalents aux Coupons PESC qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'années sociales précédentes, seront affectés au Compte de Profits PESC; et

(c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC; et

(d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESC sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits PESC; et

(e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) sera affecté au Compte Général de Profits.

17.4. Coupons

Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera payé à (aux) Associé(s) PESC comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du Compte de Profits PESC du fait d'acomptes sur dividendes faits à (aux) Associé(s) PESC);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à (aux) Associé(s) PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé selon la présomption que le jour calendaire précédant immédiatement la Fin de la Période PESC, correspond à la fin d'un exercice social.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'article 17.4. peut seulement être faite à l'(aux) Associé(s) de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) suite à une résolution de l'Associé Unique ou à une résolution unanime de l'Assemblée Générale, où la totalité des Associés représentant l'ensemble du capital social votant de la Société est présente ou représentée, sachant qu'afin d'éviter tout doute, le(s) Associé(s) PESC n'aura (-ont) droit à aucune autre distribution que celles relatives aux Comptes de Profits PESC.

17.6. Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable, un inventaire ou un rapport est établi par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) l'état comptable, l'inventaire ou le rapport indique que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation statutaire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par l'Associé Unique (qui peut être aussi bien un Associé Ordinaire qu'un Associé PESC ou les deux) ou par l'Assemblée Générale (composée des Associés Ordinaires et des Associés PESC);

(iv) assurance est prise qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des créanciers de la Société.

17.7 Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'Associé Unique ou par une résolution de l'Assemblée Générale (composée des Associés Ordinaires et des Associés PESC), en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil pour le même exercice social.

17.8. Chaque Associé appelé à recevoir un dividende final ou, selon le cas, un paiement d'acompte sur dividendes, peut décider que ce dividende s'accumulera et sera payé à une date ultérieure.

17.9. Les termes suivants en gras qui seront utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Jour Ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de Commencement signifie le 17 mars 2008.

Fraction signifie un nombre égal à la moyenne du Montant d'Investissements PESC au cours de la Période de Coupon PESC y relative, divisé par le coût moyen de l'Investissement PESC pendant la Période de Coupon PESC. Cette fraction ne devra cependant pas excéder 85/100.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1. Date de Fin de Période signifie chaque Date de Fin de Période PESC.

Droit au Coupon PESC signifie le montant (en rapport avec toutes Périodes de Coupon PESC) calculé comme étant la Fraction de tous les dividendes, boni de liquidation, gains en capital et résultats de change ainsi que de tout autre revenu réalisé ou jugé être réalisable par la Société, en relation avec les Luxembourg GAAP, en relation avec son Investissement PESC diminué des retenues à la source, des coûts de financement et d'autres coûts directs nés pour la Société en relation avec l'Investissement PESC, autre que le Droit au Coupon PESC.

Période de Coupon PESC signifie la période:

- (a) commençant à (et incluant) la Date de Commencement ou une Date de Fin de Période PESC; et
- (b) finissant à (mais sans inclure) la Fin de Période PESC suivante, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Investissement PESC signifie (i) 0818091 B.C. Ltd., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Canada, ayant son siège social Suite 1700, Park Place, 666 Burrard Street, Vancouver, B.C. V6C 2X8, Canada, ayant pour numéro d'enregistrement le 0818091 (la Cible) mais aussi (ii) les revenus issus de la vente de tout ou partie de la Cible (iii) tout actif qui peut raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou partiellement une telle Cible (iv) tout actif acquis conformément, ou en conséquence de la possession d'une telle Cible et (v) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société conformément ou en conséquence de la possession d'une telle Cible.

Montant d'Investissement PESC signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC, multipliée par le nombre de PESC émis; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC de référence;
- (c) relativement à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été entièrement alloués au Compte Profit PESC y relatif du fait de profits insuffisants lors de précédents exercices sociaux, ou qui ont été alloués au Compte Profit PESC mais qui ont été annulés du fait d'une affectation de pertes.

Date de Fin de Période PESC signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année révolue avant la date prévue par l'Article 5.8.; et
- (b) chaque date de rachat de PESC par la Société comme prévue par l'article 5.7. et 5.9.; et
- (c) chaque date de paiement des PESC par la Société comme prévue par l'Article 17.6., ou, si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe l'exercice social suivant, dans ce cas, la Date de Fin de Période retenue sera le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC a le sens précisé à l'article 5.5.

Comptes de Profits signifie le Compte Général de Profits et le Compte de Profits PESC.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED a le sens précisé à l'article 17.3.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement à leur détention de parts sociales.

VII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Quatrième résolution

L' Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des PESC nouvellement émis dans le registre des associés de la Société et de se charger de toutes les formalités y relatives (en ce compris, pour éviter tout malentendu, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à vingt-quatre mille neuf cents euros (EUR 24.900).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mars 2008, LAC/2008/12369. — Reçu vingt et un mille cent quatre-vingt-douze euros quatre-vingt-douze cents Eur 0,5% = 21.192,92.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008059391/5770/849.

(080066319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

In the year two thousand and eight, the twelfth of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- "Goodman UK Limited", a company with registered address at Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading, RG7 4SA, United Kingdom, under registered number 3625138, hereby represented by Mr. Craig WILLIAMSON, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- "Commercial Union Life Assurance Company Limited", a company with registered address at 2, Rougier Street, York, YO90 1UU, United Kingdom, under registered number 79678, hereby represented by Mr. Craig WILLIAMSON, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

- "CGNU Life Assurance Limited", a company with registered address at 2, Rougier Street, York, YO90 1UU, United Kingdom, under registered number 110382, hereby represented by Mr. Craig WILLIAMSON, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

- "Norwich Union Life & Pensions Limited", a company with registered address at 2, Rougier Street, York, YO90 1UU, United Kingdom, under registered number 3253947, hereby represented by Mr. Craig WILLIAMSON, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

- "Tamweelview S.A.", a company with registered address at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, under registered number B66944, hereby represented by Mr. Mr. Craig WILLIAMSON, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing parties are the partners of "Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94572 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 19 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 840 of August 14, 2003. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2436 of October 26, 2007.

The Shareholders, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital by an amount of six thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 6,675.-) so as to raise it from its current amount of forty-three thousand three hundred and fifty Euro (EUR 43,350.-) up to an amount of fifty thousand and twenty-five Euro (EUR 50,025.-) through the issuance of two hundred and sixty-seven (267) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares of the Company have been subscribed by "Goodman UK Limited", prenamed, represented by Mr. Craig WILLIAMSON, previously named, and paid up by a contribution in cash of an amount of six thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 6,675.-), which will be entirely allocated to the Company's share capital.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The new shares are fully paid up in cash, so that the cash contribution of six thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 6,675.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to the subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at fifty thousand and twenty-five Euro (EUR 50,025.-), represented by two thousand and one (2,001) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are borne by the Company and which shall be charged to it in connection with the present capital increase, have been estimated at about two thousand euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- "Goodman UK Limited", une société ayant son siège social Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading, Berkshire RG7 4SA, Royaume Uni, inscrite sous le numéro 3625138,

représentée par Monsieur Craig WILLIAMSON, employé privé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- "Commercial Union Life Assurance Company Limited, une société ayant son siège social au 2, Rougier Street, York YO90 1UU, Royaume Uni, sous le numéro 79678,

représentée par Monsieur Craig WILLIAMSON, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- "CGNU Life Assurance Limited", une société ayant son siège social au 2, Rougier Street, York YO90 1UU, Royaume Uni, sous le numéro 110382,

représentée par Monsieur Craig WILLIAMSON, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- "Norwich Union Life & Pensions Limited", une société ayant son siège social au 2, Rougier Street, York YO90 1UU, Royaume Uni, sous le numéro 3253947,

représentée par Monsieur Craig WILLIAMSON, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- "Tamweelview S.A.", une société ayant son siège social au 46 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B66944,

représentée par Monsieur Craig WILLIAMSON, employé privé, avec adresse professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties comparantes sont les associées de "Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 94572, constituée suivant acte notarié en date du 19 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 en date du 14 août 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2436 du 26 octobre 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 6.675.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois mille trois cent cinquante euros (EUR

43.350.-) jusqu'à cinquante mille vingt-cinq euros (EUR 50.025.-) et ce par la création et l'émission de deux cent soixante-sept (267) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par "Goodman UK Limited", prénommée, représentée par Monsieur Craig WILLIAMSON, payées par un apport en numéraire d'un montant de six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 6.675.-) qui sera entièrement alloué au capital social.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les nouvelles parts sociales sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de six mille six cent soixante-quinze euros (EUR 6.675.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 8 des statuts comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille vingt-cinq euros (EUR 50.025.-) représenté par deux mille une (2.001) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLIAMSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C.; le 20 mars 2008. Relation: EAC/2008/3929. - Reçu trente-trois Euros trente-huit Cents (6.675.- à 0,5 % = 33,38.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008059392/239/123.

(080066630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

SC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.210.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre International Business Companies du Belize sous I.B.C.No. 32.325,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales. La Société adopte la dénomination SC Investments S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quel qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé

de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société Pearl Invest & Trade Limited, prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille six cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
 - Monsieur Stewart Kam Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritius), résidant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
- 2.- Le siège social de la société est établi à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of April.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by M. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of SC Investments S.à r.l..

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of one manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Pearl Invest & Trade Limited, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the tree disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

- a) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:
- Mr Olivier Dorier, company director, born on the 25th September 1968 at Saint Rémy (France) and residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
 - Mr Stewart Kam Cheong, réviseur d'entreprises, born on the 22nd July 1962 at Port Louis (Mauritius) and residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

b) The registered office is established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signed: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2008, Relation GRE/2008/1821. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents 0,50 %: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008059433/231/502.

(080066316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Lucky Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 106.883.

Le bilan au 31.10.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07/05/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008059564/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008, réf. DSO-CP00188. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080066687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Kaytwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.636.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.000.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and eight, on the tenth of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The company Kaupthing Bank Luxembourg S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 63.997,

duly represented by Mr Frederic Gervais, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9 January 2008.

2) The company LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG, a company incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Bahnhofplatz 1, D-80335 Munich, registered with the Commercial Register (Handelsregister) at the Local Court (Amtsgericht) of Munich under the number HRA 72.610,

duly represented by its member with unlimited liability, NAGIR Beteiligungs GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, with registered office at Bahnhofplatz 1, D-80335 Munich, represented by Mr Serge Hoffmann, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney, given in Munich on 9 January 2008.

The said proxies, having been signed "ne varietur" by the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state that:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., prenamed, is, since September 14, 2007 the sole member (the "Sole Member") of the company Kaytwo S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 130.000, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 4th of July 2007, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1885 dated September 5, 2007 (the "Company"). LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG was the sole member of the Company from the incorporation until September 14, 2007.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary executed on 22nd August 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2642, dated 19th November 2007, which recorded, among other resolutions, the resolution of LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG acting as sole member of the Company to increase the share capital of the Company by nine million two hundred thousand Euros (EUR 9,200,000.-), by the issuance of ninety two thousand (92,000) new corporate units with a nominal value of one hundred (EUR 100.-) each, which had all been subscribed by LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG, and entirely paid for by way of a contribution in kind, consisting in all of the assets and liabilities of LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG at the date of the contribution. The aggregate value of the contribution in kind had been fixed at ten million two hundred thirteen thousand two hundred thirty seven Euros (EUR 10,213,237.-), on the basis of the interim financial statements of LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG as of 30th June 2007. The value of the said contribution had been confirmed by a valuation report of Deloitte Luxembourg dated 14th August 2007 and by a contribution agreement dated 10th August 2007 (as amended on 22nd August 2007) entered into by the Company and LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG. Such contribution had been allocated to the Company as follows:

- nine million two hundred thousand Euros (EUR 9,200,000.-) had been allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- one million thirteen thousand two hundred thirty seven Euros (EUR 1,013,237.-) had been allocated to the share premium reserve account of the Company.

Pursuant to a recent review of the assets and liabilities contributed to the Company, it appeared that an amount of four hundred fourteen thousand two hundred forty one Euros (EUR 414,241.-) related to deferred expenses were no longer in the assets of LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG at the time of the contribution, and that an amount of one million one hundred forty nine thousand five hundred eleven Euros (EUR 1,149,511.-) related to an overdraft existing which appeared in the accounts of LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG as at 30th June 2007 had been omitted.

Therefore, pursuant to an agreement dated January 10, 2008, the Sole Member, LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG and the Company agreed to revise the aggregate value of the contributed assets and liabilities as at 22nd August 2007, agreed to value the contribution in kind notarised on 22nd August 2007 at eight million six hundred forty nine thousand four hundred eighty five Euros (EUR 8,649,485.-), and undertook to reflect the revised aggregate value of the assets and liabilities contributed on 22nd August 2007 in a corrective notarized deed.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A., in its capacity of sole member of the Company and LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state the following resolutions they have unanimously taken, any other provisions of the notarial deed N° 1488/2007, dated 22 August 2007, will stay unchanged especially the provision in relation with the tax exemption based on article 4-1 of the law of 29.12.1971:

First resolution

The sole member and LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG acknowledged that the aggregate value of the assets and liabilities contributed to the Company on 22nd August 2007, shall be revised to the amount of eight million six hundred forty nine thousand four hundred eighty five Euros (EUR 8,649,485.-) as at 22nd August 2007.

The revised aggregate value as at 22nd August, 2007 has been confirmed by an external report of the contribution in kind issued on January 10, 2008 by the company Deloitte Luxembourg, with registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (the "External Auditor Report") which concludes as follows: "Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Revised Contribution is not at least equal to the number and value of the 76,362 corporate units of par value EUR 100 each, added by a total share premium of EUR 1,013,285."

A copy of the Addendum and of the External Auditor Report of the contribution in kind, after having been signed *in varietur* by the proxy holder, and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence pursuant to the above revision of the value of the contributed assets and liabilities, the sole member and LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG resolved to revise the capital increase made on 22 August 2007 so that the Company shall have increased its corporate capital by an amount of EUR 7,636,200.- (seven million six hundred thirty-six thousand two hundred Euros) so as to bring its amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 310 (three hundred ten) corporate units each having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) to EUR 7,667,200.- (seven million six hundred sixty-seven thousand two hundred Euro), represented by 76,672 (seventy-six thousand six hundred seventy-two) corporate units each having a par value of EUR 100 (one hundred Euro).

Consequently the Company shall have issued 76,362 (seventy-six thousand three hundred sixty-two) new corporate units each having a par value of EUR 100 (one hundred Euro), having the same rights and obligations as the existing units, together with an aggregate premium amounting to EUR 1,013,285.- (one million thirteen thousand two hundred eighty-five Euros).

LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG shall have subscribed 76,362 (seventy-six thousand three hundred sixty-two) corporate units each having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) and shall have made payment in full for such corporate units and the aggregate premium by a contribution in kind of all its assets and liabilities existing at the date of the contribution.

Therefore by effect of the cancellation of 310 (three hundred ten) shares made on 22 August 2007 the corporate capital of the Company shall have been reduced by an amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), so as to bring it from its amount of EUR 7,667,200.- (seven million six hundred sixty-seven thousand two hundred Euro), represented by 76,672 (seventy-six thousand six hundred seventy-two) corporate units each having a par value of EUR 100 (one hundred Euro), to an amount of EUR 7,636,200.- (seven million six hundred thirty-six thousand two hundred Euros) represented by 76,362 (seventy-six thousand three hundred sixty-two) new corporate units each having a par value of EUR 100 (one hundred Euro).

As a consequence article 5 of the articles of association of the Company shall have been amended and shall be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at seven million six hundred thirty-six thousand two hundred Euros (EUR 7,636,200.-), represented by seventy-six thousand three hundred sixty-two (76,362) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each."

Moreover the sole member and LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG resolved to revise the allocation made to the legal reserve so that the amount of EUR 763,620.- (seven hundred sixty-three thousand six hundred twenty Euros) shall have been allocated to the legal reserve of the Company, and that such amount shall have been transferred from the premium account to the legal reserve account.

Estimate of costs

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred (1,500.-) euro.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le dix janvier

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société Kaupthing Bank Luxembourg S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.997,

dûment représentée par Mr Frédéric Gervais, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 janvier 2008;

2) La société LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG, une société établie selon les lois allemandes, ayant son siège social au 1, Bahnhofplatz, D-80335 Munich, enregistrée auprès du registre de commerce (Handelsregister) du Tribunal d'arrondissement (Amtsgericht) de Munich sous le numéro HRA 72.610,

dûment représentée par son associé commandité, la société NAGIR Beteiligungs GmbH, une société établie selon les lois allemandes, ayant son siège social au 1, Bahnhofplatz, D-80335 Munich, représentée par M. Serge Hoffmann avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 9 janvier 2008.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par les mandataires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

KAUPTHING BANK Luxembourg S.A., susnommée, est, depuis le 14 septembre 2007, l'associé unique («l'Associé Unique») de la société Kaytwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.000, constituée suivant acte de Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 Juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1885 du 5 septembre 2007 (la «Société»). LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG a été l'associé unique de la Société de sa constitution au 14 septembre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 22 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2642 du 19 novembre 2007, qui enregistrait, entre autres décisions, la décisions de LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG agissant en sa qualité d'associé unique de la Société d'augmenter le capital social de la Société de neuf millions deux cent mille Euros (9.200.000,- EUR) par l'émission de quatre-vingt-douze mille (92.000) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), qui ont toutes été souscrites par LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG, et entièrement libérées par voie d'apport en nature consistant en l'intégralité des actifs et passifs de LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG tels quels à la date de l'apport. La valeur totale de l'apport en nature a été fixée à dix millions deux cent treize mille deux cent trente-sept euros (10.213.237,- EUR) sur base de comptes intermédiaires de LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG au 30 juin 2007. La valeur dudit apport a été confirmée par un rapport d'évaluation de Deloitte Luxembourg en date du 14 août 2007 et par un contrat d'apport daté du 10 août 2007 (tel que modifié le 22 août 2007) conclu entre la Société et LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG. Cet apport a été affecté à la Société comme suit:

- neuf millions deux cent mille euros (9.200.000,- EUR) ont été affectés au compte capital nominal de la Société; et
- un million treize mille deux cent trente-sept euros (1.013.237,- EUR) ont été affectés au compte prime d'émission de la Société.

Par suite d'une récente révision des actifs et passifs apportés à la Société, il est apparu qu'un montant de quatre cent quatorze mille deux cent quarante et un euros (414.241,- EUR) correspondant à des dépenses étalées n'apparaissent plus dans les actifs de LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG au moment de l'apport, et qu'un montant d'un million cent quarante-neuf mille cinq cent onze euros (1.149.511,- EUR) correspondant à un débit sur un compte bancaire, qui apparaissait dans les comptes de LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG au 30 juin 2007 a été omis.

Dès lors, suivant un contrat daté du 10 janvier 2008, l'Associé Unique, LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG et la Société ont accepté de corriger la valeur totale des actifs et passifs apportés au 22 août 2007, ont consenti à évaluer l'apport en nature acte le 22 août 2007 à huit millions six cent quarante neuf mille quatre cent quatre

vingt cinq euros (8.649.485,- EUR), et se sont engagés à refléter la valeur totale révisée des actifs et passifs apportés le 22 août 2007 dans un acte notarié correctif.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A., en sa qualité d'Associé Unique de la Société, et LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes prises unanimement, toutes autres dispositions de l'acte notarié du 22 août 2007, N ° 1488/2007, restent inchangés, notamment la disposition en relation avec l'exemption du droit basé sur l'article 4-1 de la loi du 29.12.1971:

Première résolution

L'Associé Unique et LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG reconnaissent que la valeur globale des actifs et passifs apportés à la Société le 22 août 2007 doit être corrigée au montant de huit millions six cent quarante neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (8.649.485,- EUR) au 22 août 2007.

La valeur globale révisée de l'apport a été confirmée par un rapport de réviseur d'entreprises sur un apport en nature émis le 10 janvier 2008 par la société Deloitte Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (le «Rapport de Réviseur d'Entreprises») qui conclut que: «sur base des procédures appliquées tel que décrit ci-dessus, aucun élément ne nous permet de penser que la valeur de l'apport n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des 76.362 nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR, qui doivent être émises avec une prime d'émission de 1.013.285 EUR.»

Une copie de l'Addendum et du Rapport d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la susdite correction de la valeur des actifs et passifs apportés, l'Associé Unique et LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG ont décidé de corriger l'augmentation de capital faite le 22 août 2007, de façon que la Société doit avoir augmenté son capital social d'un montant de 7.636.200,- EUR (sept millions six cent trente-six mille deux cents euros) afin de porter son montant de 31.000,-EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) à 7.667.200 EUR (sept millions six cent soixante-sept mille deux cent euros) représenté par 76.672 (soixante seize mille six cent soixante-douze) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros).

Par conséquent la Société doit avoir émis 76.362 (soixante-seize mille trois cent soixante-deux) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros), ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de 1.013.285 EUR (un million treize mille deux cent quatre-vingt-cinq euros).

LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG doit avoir souscrit 76.362 (soixante seize mille trois cent soixante deux) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) et doit avoir libéré intégralement ces parts sociales et la prime d'émission par un apport en nature de tous ses actifs et passifs existant à la date de l'apport.

Dès lors par l'effet de l'annulation de 310 (trois cent dix) parts sociales réalisée le 22 août 2007 le capital social de la Société doit avoir été réduit d'un montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros), de façon à le ramener de son montant de 7.667.200 EUR (sept millions six cent soixante-sept mille deux cents euros) représenté par 76.672 (soixante-seize mille six cent soixante-douze) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) à un montant de 7.636.200,-EUR (sept millions six cent trente-six mille deux cents euros) représenté par 76.362 (soixante-seize mille trois cent soixante-deux) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros).

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société doit avoir été modifié et doit être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept millions six cent trente-six mille deux cents euros (7.636.200,- EUR) représenté par soixante-seize mille trois cent soixante-deux (76.362) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros).»

Par ailleurs, l'Associé Unique et LHI-Immobilienfonds GmbH & Co. Objekt K2 Luxembourg KG ont décidé de corriger l'affectation réalisée le 22 août 2007 à la réserve légale afin que le montant de 763.620,- EUR (sept cent soixante-trois mille six cent vingt euros) soit affecté à la réserve légale de la Société, et que ce montant soit transféré du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Estimation des frais

Les coûts entraînés par le présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents (1.500,-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gervais, S. Hoffmann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 janvier 2008. LAC/2008/2065. - Reçu douze euros Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008059415/5770/237.

(080066392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Kaytwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.000.

In the year two thousand and eight, on the third of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, Notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., a credit institution (établissement de crédit) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register (registre du commerce et des sociétés) under the number B 63.997, duly represented by Tanja BLANKENBURG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 3 April 2008.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company KAYTWO S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (registre du commerce et des sociétés) under the number B 130.000 pursuant to a deed of the notary M^e Henri HELLINCKX, then residing in Luxembourg, on 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page n° 90447 of 2007, (the "Company").

The appearing party, represented as stated herein above, requested the undersigned notary to record the resolutions that it takes in its capacity as the sole shareholder of the Company.

Première resolution

The sole shareholder resolves to modify the corporate object of the Company to include the possibility for the Company, within the limits of its activity, to grant mortgages, enter into loan agreements, grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities (without, however, carrying out at any time an activity of the financial sector that would be subject to a license or prior regulatory authorization requirements) and to borrow in any form and carry out the issuance of bonds, notes, convertible bonds, debentures and any other type of equity or debt securities, within the limits of the Law.

Deuxième resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend and restate Article 4 of the Articles of Incorporation so that such Article reads in its entirety as follows:

" **Art. 4.** The main object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

Furthermore, the object of the Company is also the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and carry out the issuance of bonds, notes convertible bonds, debentures and any other type of equity or debt securities, within the limits of the Law. Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, enter into loan agreements, grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities (without, however, carrying out at any time an activity of the financial sector that would be subject to a license or prior regulatory authorization requirements). The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose."

Costs

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société KAUPTHING BANK Luxembourg S.A., un établissement de crédit, ayant son siège social à 35a, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 63.997, dûment représentée par Tanja BLANKENBURG, jurist, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 avril 2008, à Luxembourg.

Laquelle procuration, ayant été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'unique associée de la société KAYTWO S. à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit de Luxembourg, avec siège social à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.000, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à la page 90447 de 2007 (ci-après «la Société»).

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société pour y inclure tant la possibilité pour la Société, dans les limites de son activité, d'octroyer des hypothèques, des gages ou tous autres types de garanties sur ses avoirs à des entités luxembourgeoises ou étrangères (sans cependant exercer une activité du secteur financier soumise à licence ou autorisation légale) ainsi que de contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales, de titres de créance, et de titre participatif de toute nature ou de dette, et ce dans les limites de la législation applicable.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet principal de la Société est l'acquisition, la gestion, le développement et le transfert d'immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger.

Par ailleurs, l'objet de la Société est également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement des ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales, de titres de créance, de titre participatif de toute nature ou dette, et ce dans les limites de la législation applicable. Dans les limites de son activité, la Société peut octroyer des hypothèques, conclure des contrats de prêt, octroyer des gages ou autres garanties de toutes sortes sur ses avoirs à des entités luxembourgeoises ou étrangères (sans cependant exercer une activité du secteur financier soumise à licence ou autorisation légale préalable). La

Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Estimation des frais

Les coûts entraînés par le présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au représentant de la partie comparante, ledit représentant de la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Blankenburg et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008. LAC/2008/14500. - Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008059414/5770/127.

(080066395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Fairlee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.243.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «FAIRLEE INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 09 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 822 du 05 novembre 1999, page 39446. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.243. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 30 novembre 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, le 21 mai 2002, numéro 765, page 36712.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 28 juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5188. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060064/239/64.

(080067030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Biotech Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008059848/202/12.

(080066369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 6. März 2008

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig das Mandat des Wirtschaftsprüfers KPMG für 1 Jahr zu verlängern.

Luxemburg, den 23. April 2008.

Für beglaubigten Auszug
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., SGG
Corinne BITTERLICH / Christoph KOSSMANN
Sous Directeur / Secrétaire Général du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008059341/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Royston Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.618.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059664/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00141. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

C.D.R. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 53.077.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2008059094/2073/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06126. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Bopo S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.271.

Le bilan au 31.10.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07/05/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade, L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008059572/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008, réf. DSO-CP00194. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080066697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.
